



Les championnats de France de Cyclisme
33^{ème} VTT des Sapeurs -Pompiers de France au Bourg d'Oisans (Isère)
du vendredi 19 Septembre au Samedi 20 septembre 2025

ATTESTATION INDIVIDUELLE D'ADHERENT du Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

Je soussigné _____, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
de _____, atteste que Mr, Mme, Melle* _____

Est bien adhérent (e) à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers _____ et à la Fédération
Nationale des Sapeurs-Pompiers de France au 1^{er} janvier 2025, sous le N° d'adhérent _____ (obligatoire et de
la carte de la FNSPPF).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Le Président de l'Union

CACHET

Signature :

ATTESTATION D'ASSURANCE Du Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

LICENCE A LA FFC : Joindre la photocopie resto-verso de la licence de la FFC 2025.

NON LICENCE A LA FFC : (non licencié - licencié UFOLEP - FSGT - FFCT - Triathlon - FFC Loisir)

L'attestation du Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers est obligatoire

Je soussigné _____, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de _____
atteste que Mr, Mme, Melle* _____ est adhérent à l'Union Départementale et qui
dans ce cadre, il est assuré pour la pratique du cyclisme "VTT " en compétition.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Le Président de l'Union

CACHET

Signature :